
Ajournement de la discussion sur le mode de liquidation de la dette publique, lors de la séance du 28 septembre 1790

Jean-Louis Emmery de Grozyeux

Citer ce document / Cite this document :

Emmery de Grozyeux Jean-Louis. Ajournement de la discussion sur le mode de liquidation de la dette publique, lors de la séance du 28 septembre 1790. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XIX - Du 16 septembre au 23 octobre 1790. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1884. p. 308;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1884_num_19_1_8436_t1_0308_0000_3

Fichier pdf généré le 07/07/2020

soumise, les réclamations des départements et des municipalités. (*L'orateur est interrompu par des applaudissements et des murmures.*) Je demande à être entendu jusqu'au bout, car je déclare que mon opinion à cet égard est tellement prononcée, que si ma réprimande est déplacée, je dois être sévèrement réprimandé.

Je dis donc qu'il est très scandaleux, très coupable, au moment où il s'agit de fermer une discussion importante, de venir lancer, comme le Parthe, en fuyant, le vœu des directoires et des municipalités, quand au bruit des applaudissements unanimes de cette Assemblée.... (*La partie droite murmure ; la partie gauche applaudit.* On entend, à travers les murmures de la droite, ces mots prononcés par M. Duval d'Eprémessnil : *Des applaudissements payés*)... ; quand il y a peu de jours, l'Assemblée, sur une observation de ce genre, échappée au zèle d'un de ses membres, eut la bonté de couvrir de ses applaudissements l'observation que, si de telles interventions étaient permises, le gouvernement représentatif était renversé, et la monarchie détruite. (*On applaudit de toutes parts.*)

M. le Président rappelle les tribunes à l'ordre.

M. de Mirabeau. Il est très permis, il est très simple d'avoir deux opinions sur une question d'économie politique aussi importante ; mais il n'est pas permis de mettre des intermédiaires entre nous et la nation ; il ne l'est pas d'avoir la mauvaise foi de donner les neuf personnes qui composent un directoire comme l'écho du département ; il ne l'est pas que ceux qui nous ont accusés de vouloir une république fédérative viennent soutenir par leurs cris une opinion qui ferait au même instant du royaume une république fédérative. (*On applaudit.*) Ce n'est pas aux corps administratifs, dans les mains desquels sont en ce moment les biens nationaux, à donner leur avis sur les dispositions des biens nationaux ; ce n'est pas à ceux qui ont dû remarquer que, par le pur respect que nous devons aux principes du gouvernement représentatif, nous n'avons pas montré le vœu de la ville de Paris, sur qui pèserait davantage cette opération par la nature de son commerce et de ses richesses, à venir appuyer l'étrange proposition qui vous est faite. Ils ont eu l'imprudence de ne pas vouloir voir notre sage réserve, et nous ont accusés de payer les applaudissements des tribunes ; expressions gratuitement insolentes. (*On applaudit.*) Ce n'est pas à eux à venir élever contre nous des maximes destructives de la Constitution, dont, nous aussi, avons posé quelques bases. Qu'ils croient que le feu sacré de la Constitution est aussi bien dans nos faibles mains que dans leurs mains si pures. (*Il s'élève à droite des murmures.*)

M. de Virieu. A la question !

M. de Mirabeau. M. le président, je suis fâché qu'on s'aperçoive si tard de la suite inévitable d'une motion aussi imprudente ; moi, je consens, par confiance dans la cause que je défends, je consens à finir en assurant nos adversaires que nous savons qu'il est également compris dans notre serment de défendre la Constitution contre ses ennemis cachés de même que contre ses faux et insidieux amis.

M. d'Harambure. J'atteste que l'Assemblée,

par un décret, a chargé son comité des finances de faire un rapport avant la fin de la discussion ; j'atteste également que le comité en a chargé M. Lebrun.

(On demande que la discussion soit fermée.)

M. Duval d'Eprémessnil. On ne peut fermer une discussion qui n'a pas été ouverte, à moins que M. de Mirabeau n'ait dit le pour et le contre.

(La discussion est fermée sur la proposition de M. Lebrun. — Cette proposition est rejetée.)

(On demande que la discussion soit fermée sur le fond de la discussion.)

M. de Cazalès. Il est physiquement impossible de rendre un décret à l'heure qu'il est, surtout par appel nominal, et que l'appel nominal est le vœu des deux côtés de l'Assemblée ; dès lors, nul intérêt ne peut engager à fermer la discussion en ce moment. Il est au contraire un très grand intérêt, qui doit déterminer à la prolonger à demain. La matière est importante, elle a besoin de l'opinion, et l'opinion n'est favorable à un décret qu'autant que les discussions sont calmes et lentes. M. Barnave a coloré d'une manière infiniment adroite des raisons très faibles. Je prends l'engagement de répondre catégoriquement à ses observations, sans phrases, sans réclamations, tellement que non la majorité, mais l'universalité sera convaincue. (*La majorité murmure.*) La mauvaise foi seule pourra méconnaître l'évidence de mes réponses, et je suis loin de penser qu'il y ait une seule personne de mauvaise foi dans cette Assemblée ; je conclus donc à ce que la séance soit prorogée, et à ce qu'il soit décrété que demain l'Assemblée nationale prendra un parti définitif.

M. Alexandre de Lameth. En opposition avec M. de Cazalès, je demande que la discussion soit fermée, et que l'Assemblée prononce en ce moment. De même que M. de Cazalès croit avoir à répondre à M. Barnave, de même nous croirions avoir à répondre à M. de Cazalès. Il y a un mois que la discussion est ouverte, elle doit être complète. Nous avons annoncé que nous voulions accélérer nos travaux et l'on s'efforce de les retarder. (*On applaudit.*) Il est évident qu'on peut décréter seulement deux articles, qui contiennent les bases de l'opération, et renvoyer les questions subséquentes aux comités. Mais j'ajoute que quand on craint que la confiance publique ne se réunisse pour les assignats, on oublie qu'on saura qui aura attaqué les assignats, qui les aura défendus. (*On applaudit et on demande à aller aux voix.*)

M. de Cazalès. Je change mon projet de décret, et je demande que demain la discussion soit fermée à une heure.

(La discussion est fermée sur le fond de la délibération.)

(On demande le renvoi à demain, pour prendre un parti définitif. Après quelques oppositions, ce renvoi est décrété, et l'Assemblée arrête que la discussion étant fermée, demain, sans désespérer, elle décidera la question du mode de liquidation de la dette publique.)

M. le Président. L'heure est trop avancée pour que l'Assemblée puisse avoir une séance ce soir.

(La séance est levée à cinq heures.)